

---

## RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

### 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

**Advantage® 40 pour chats**

### 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

**Principe actif:**

Imidaclopride 40 mg/pipette (0,4 ml d'une solution à 10%)

**Excipients:**

Butylhydroxytoluène (E321) 0,4 mg/pipette

Pour tous les excipients, voir rubrique 6.1.

### 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour application cutanée.

Solution jaune claire à brunâtre.

### 4. INFORMATIONS CLINIQUES

#### 4.1 Espèces cibles

Chats.

#### 4.2 Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles

Prévention et traitement des infestations de puces chez les chats pesant moins de 4 kg.

Pour les chats d'un poids de 4 kg et plus, utiliser Advantage® 80 pour chats.

Un seul traitement prévient les ré-infestations par les puces pendant 3 à 4 semaines. Le produit peut être intégré dans un programme thérapeutique pour le contrôle de la dermatite allergique par piqûres de puces (DAPP), dans le cas d'un diagnostic préalable par un vétérinaire.

#### 4.3 Contre-indications

Ne pas traiter les chatons non sevrés de moins de 8 semaines.

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue à la substance active ou à l'un des excipients.

#### 4.4 Mises en garde particulières

Aucune.

## **4.5 Précautions particulières d'emploi**

### **Précautions particulières d'emploi chez les animaux**

Ce produit est à usage externe et ne peut être administré par voie orale.

Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter tout contact du contenu de la pipette avec les yeux ou la bouche de l'animal à traiter.

Eviter que les animaux traités récemment ne se lèchent entre eux.

### **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Bien se laver les mains après application.

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon.

Les personnes présentant une sensibilité cutanée connue peuvent être particulièrement sensibles à ce produit.

Eviter tout contact du produit avec les yeux et la bouche.

En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment les yeux à l'eau. Si une irritation de la peau ou des yeux persiste, ou si le produit est avalé accidentellement, consulter un médecin.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application.

## **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Le produit a un goût amer et pourra provoquer occasionnellement une salivation si le chat se lèche au site d'application, immédiatement après le traitement. Il ne s'agit pas d'un signe d'intoxication; cet effet disparaît en quelques minutes, sans aucun traitement (voir rubrique 4.9: 'Posologie et voie d'administration').

Dans de très rares cas des réactions cutanées telles qu'une alopecie, des rougeurs, du prurit et des lésions dermiques peuvent se produire. De l'agitation a également été signalée. Très exceptionnellement une salivation excessive et des signes neurologiques comme de l'incoordination, des tremblements et de la dépression ont également été signalés chez les chats.

## **4.7 Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte**

Les études réalisées avec l'imidaclopride sur les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence des effets embryotoxiques primaires, tératogènes ou toxiques sur la reproduction. Les études réalisées sur les chattes en gestation et allaitantes en contact avec leur portée sont limitées. Ces essais laissent présumer jusqu'à présent qu'aucun effet secondaire n'est à prévoir chez ces animaux.

## **4.8 Interactions médicamenteuses et autres**

Aucune incompatibilité n'a été observée entre ce médicament, à deux fois la dose thérapeutique, et les médicaments vétérinaires suivants d'usage courant: lufénuron, pyrantel et

praziquantel. La compatibilité de ce médicament a été également démontrée avec un large éventail de traitements de routine dans les conditions pratiques, y compris la vaccination.

#### 4.9 Posologie et voie d'administration

##### *Dosage et Schéma posologique*

Chat (kg poids corporel)	Produit	Nombres de pipettes	Imidaclopride (mg/kg poids corporel)
< 4 kg	Advantage® 40 pour chats	1 x 0,4 ml	minimum 10
≥ 4 kg	Advantage® 80 pour chats	1 x 0,8 ml	minimum 10

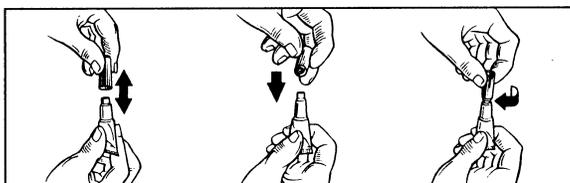
La ré-infestation par émergence de nouvelles puces dans l'environnement pourra survenir pendant 6 semaines, voire plus, après le traitement. Le renouvellement du traitement peut alors s'avérer nécessaire en fonction de la pression parasitaire. Afin de réduire l'infestation dans l'environnement de l'animal, il est conseillé de traiter cet environnement contre les puces, aussi bien adultes qu'aux différents stades de leur développement.

Le produit reste efficace même si l'animal est mouillé, par exemple lors d'une exposition à une averse. Cependant, un renouvellement du traitement peut s'avérer nécessaire, en fonction de la présence de puces dans l'environnement. Dans ce cas, respecter un intervalle d'une semaine au moins entre 2 applications.

##### *Mode d'administration*

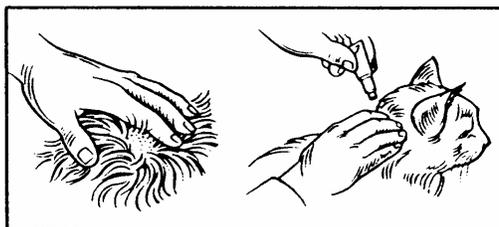
Sortir une pipette de l'emballage.

Tenir la pipette en position verticale, tourner et tirer le capuchon. Utiliser le capuchon à l'envers pour visser et perforer l'orifice de la pipette.



Ecarter les poils du cou du chat à la base du crâne jusqu'à ce que la peau soit visible.

Placer l'ouverture de la pipette sur la peau et presser fermement plusieurs fois pour en vider le contenu directement sur la peau.



Le produit a une saveur amère et peut parfois entraîner une salivation si le chat se lèche au point d'application, immédiatement après le traitement. Il ne s'agit pas d'un signe d'intoxication; cet effet disparaît en quelques minutes, sans aucun traitement. L'application du produit à la base du crâne permet de minimiser le risque que le chat lèche le produit.

Appliquer uniquement sur une peau saine. Eviter que les animaux récemment traités se lèchent entre eux.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Aucun signe clinique indésirable n'a été observé que ce soit lors de traitements hebdomadaires à cinq fois la dose maximale pendant 8 semaines consécutives.

Dans de rares cas de surdosage ou en cas de léchage de poil traité des signes neurologiques (tels que convulsions, tremblements, ataxie, mydriase, miose, léthargie) peuvent se produire.

Une intoxication après ingestion orale accidentelle chez l'animal est improbable. Dans ce cas, le traitement devra être symptomatique et sous surveillance vétérinaire. Il n'y a pas d'antidote spécifique connu mais l'administration de charbon actif peut être bénéfique.

#### **4.11 Temps d'attente**

Pas d'application.

### **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmaceutique: agent antiparasitaire.

ATCvet code: QP53AX17

#### **5.1 Caractéristiques pharmacodynamiques**

L'imidaclopride, 1-(6-Chloro-3-pyridylmethyl)-N-nitro-imidazolidin-2-ylideneamine\* est un ecto-parasiticide appartenant à une famille de chloronicotiniles. Du point de vue chimique, il s'agit plus précisément d'une chloronicotinyl nitroguanidine.

La substance possède une forte affinité pour les récepteurs nicotiniques de l'acétylcholine de la région post-synaptique du système nerveux central. L'inhibition de la transmission cholinergique conduit à la paralysie et à la mort des insectes. A cause de sa faible affinité pour les récepteurs nicotiniques des mammifères et de sa faible pénétration démontrée à travers la barrière du sang/système nerveux central de ceux-ci, l'imidaclopride n'a presque pas d'effet sur le système nerveux central des mammifères. Cette activité pharmacologique très faible chez les mammifères est démontrée par des études de sécurité après administration systémique des doses subléthales aux lapins, souris et rats.

Des études supplémentaires attribuent à l'imidaclopride, en plus de son action contre les puces adultes, un effet larvicide constaté dans l'environnement de l'animal traité. Les larves présentes dans l'environnement de l'animal sont tuées après contact avec l'animal traité.

---

\*CAS nr 138261-41-3

## 5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Le produit est indiqué pour une administration par voie cutanée. Après application topique sur le chat, la solution se répand rapidement sur tout le corps de l'animal. Les études de tolérance aiguë sur la peau chez le rat et les études de surdosage et de sérums cinétiques chez l'espèce cible ont démontré que l'absorption systémique est très faible, éphémère et insignifiante pour l'efficacité clinique. Ceci est confirmé ultérieurement par une étude qui a démontré que les puces ne meurent pas après ingestion du sang d'animaux préalablement traités et dont la peau et le poil ont été nettoyés de toute trace du principe actif.

## 6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

### 6.1 Liste des excipients

Butylhydroxytoluène (E321)  
Alcool benzylique  
Carbonate de propylène

### 6.2 Incompatibilités

Aucune connue.

### 6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 5 ans.

### 6.4 Précautions particulières de conservation

Pas de précautions particulières de conservation.  
A conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Présentations	0,4 ml de solution par pipette Plaquette thermoformée contenant 2, 3, 4 ou 6 pipettes.
Conditionnement primaire	Pipette blanche en polypropylène avec capuchon.

Toutes les présentations pourront ne pas être commercialisées.

### 6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

**7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Bayer SA-NV  
J.E. Mommaertslaan 14  
B-1831 Diegem (Machelen)

**8. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

BE-V188815

**9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 25/11/1997  
Date du premier renouvellement : 18/10/2004  
Date du dernier renouvellement : 15/10/2007

**10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

01/09/2015

**SUR PRESCRIPTION VÉTÉRINAIRE.**